FRC 3. f.21834

21834

Case
folio
Fac
26937

RÉPONSE DU ROI

Au Diſcours que lui a adreſſé M. de la Fayette, au nom & à la tête des Députations de toutes les Gardes nationales du Royaume, le 13 Juillet 1790.

JE reçois avec beaucoup de ſenſibilité les témoignages d'amour & d'attachement que vous me donnez au nom des Gardes nationales, réunies de toutes les parties de la France.

Puiſſe le jour ſolennel où vous allez renouveler en commun votre ſerment à la Conſtitution, voir diſparoître toute diſſention, ramener le calme, & faire régner les Loix & la liberté dans tout le Royaume!

Défenſeurs de l'ordre public, amis des Loix & de la liberté, ſongez que votre premier devoir eſt le maintien de l'ordre & la ſoumiſſion aux Loix; que le bienfait d'une Conſtitution libre doit être égal pour tous; que plus on eſt libre, plus graves ſont les offenſes portées à la liberté & à la propriété des autres; plus criminels ſont les actes de violence & de contrainte qui ne ſont pas commandés par la Loi.

Redites à vos Concitoyens que j'aurois voulu leur parler à tous comme je vous parle ici; redites-leur que leur Roi eſt leur père, leur frère, leur ami; qu'il ne peut être heureux

THE NEWBERRY
LIBRARY

que de leur bonheur, grand que de leur gloire, puiſſant que de leur liberté, riche que de leur proſpérité, ſouffrant que de leurs maux. Faites ſur-tout entendre les paroles, ou plus tôt les ſentimens de mon cœur dans les humbles chaumières & dans les réduits des infortunés. Dites-leur que ſi je ne puis me tranſporter avec vous dans leurs aſyles, je veux y être par mon affection & par les Loix protectrices du foible; veiller pour eux, vivre pour eux, mourir s'il le faut pour eux : dites enfin aux différentes Provinces de mon Royaume, que plus tôt les circonſtances me permettront d'accomplir le vœu que j'ai formé de les viſiter avec ma famille, plus tôt mon cœur ſera content.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC. XC.